

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Du 7 Avril 2023

**L'an Deux mille vingt-trois,
Le 7 Avril 2023,
A 10h30 Heures.**

Société A2C Consultant & Coach

S.A.R.L.

Au capital de 15.310Euros
RCS Angers 498 243 039

Les associés, Sylvie Bellard, et François Leteux de la **S.A.R.L. A2C Consultant & Coach** au capital de 15.310Euros divisés en 242 parts sociales a fait l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'assemblée est présidée par Sylvie Bellard cogérante et François Leteux cogérant de la société A2C Consultant & Coach.

L'assemblée peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour est d'entériner la continuité de la société

Résolution à l'ordre du jour de AGOE

Les capitaux propres sont de 6.228,00€ et le capital social de 15.310,00€ : les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et les associés décident collectivement de poursuivre l'activité.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Sylvie Bellard	François Leteux
Cogérante	Cogérant
	